

Si vous tentiez ?



POUR TROUVER DES SOLUTIONS SATISFAISANTES AU CONFLIT

Dans tous les domaines du droit et de la vie courante, notamment :

• **Famille**

[divorce-séparation, succession, rupture des liens parents-enfants, grands-parents et petits-enfants]

• **Travail**

[contrat de travail, licenciement, harcèlement, discrimination, conflit collectif...]

• **Voisinage**

[nuisances sonores, droit de passage, mitoyenneté...]

• **Logement**

[litiges locataire-bailleur...]

• **Immobilier**

[copropriété, achat, vente, construction, travaux, baux commerciaux...]

• **Consommation**

[crédit, garantie, assurance, prestation de service...]



Rien ne va plus !



Avec le concours d'un professionnel de la médiation

A proximité de votre domicile ou de votre lieu de travail

- ✓ Permanences dans les Maisons de Justice et du Droit (Guyancourt, Trappes...) dans les Points d'Accès au Droit (Achères, Chanteloup-les Vignes, Fontenay-le-Fleury, Sartrouville...), à Carrières-sous-Poissy, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Saint-Cyr-l'École, Versailles...
- ✓ Renseignements auprès de votre mairie, des services sociaux et associatifs, des tribunaux, chez votre avocat, votre notaire, votre huissier...

RIEN NE VA PLUS !

*«Ce conflit me gâche la vie.
Allez, on part au Tribunal et c'est sûr,
jamais plus on ne se parlera !»*

*«C'est dommage, mais c'est comme ça,
il n'y a pas le choix...»*

**Eh bien si, désormais,
une autre voie existe :**



SIÈGE SOCIAL

☎ 01 39 49 46 47

☎ 01 39 50 43 68

✉ 4 rue Georges Clemenceau
78000 Versailles

💻 info@yvelines-mediation.com

🌐 www.yvelines-mediation.com

LA MÉDIATION

C'est très simple...

D'ABORD, ON S'INFORME

Par téléphone, Internet, dans les mairies, auprès d'un service social, d'un tribunal, chez votre avocat, votre notaire, votre huissier...

Permanences dans les Maisons de Justice et du Droit (**Guyancourt, Trappes...**), dans les Points d'Accès au Droit (**Achères, Chanteloup-les Vignes, Fontenay-le-Fleury, Sartrouville...**), dans les communes des Yvelines (**Carrières-sous-Poissy, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Saint-Cyr-l'École, Versailles...**).

ENSUITE, UN TIERS VOUS AIDE : LE MÉDIATEUR

Yvelines Médiation contacte l'autre personne pour lui proposer de régler ce conflit à l'amiable.

Un médiateur est désigné. C'est un professionnel expérimenté, sélectionné, formé et dûment diplômé en médiation familiale. Il exerce, par ailleurs, un autre métier. Il est garant du bon déroulement de la médiation et s'y est engagé par éthique : il est indépendant, neutre, et impartial. Ce n'est ni un juge, ni un arbitre.

Il réunit les personnes et conduit la médiation en toute confidentialité :

- les écoute,
- permet à chacun d'exprimer son point de vue et son ressenti,
- veille à la reconnaissance réciproque des besoins,
- aide à l'élaboration d'une solution mutuellement satisfaisante.

VOUS ÊTES DÉJÀ EN PROCÉDURE ? LA MÉDIATION EST TOUJOURS POSSIBLE. LA LOI L'ORGANISE

Parlez-en à votre avocat : il peut proposer une médiation à l'autre partie.

Le juge peut la décider avec votre accord en désignant un médiateur. Le juge pourra homologuer votre protocole d'accord, ce qui vous donnera toutes les garanties.

LA MÉDIATION ?

C'est la solution idéale

- ▶ pour sortir du conflit
- ▶ pour renouer le dialogue
- ▶ pour préserver les liens
- ▶ pour favoriser le respect mutuel

C'est la rapidité :

quelques séances en quelques mois
(3 mois maximum, renouvelables une fois en cas de médiation judiciaire)

C'est l'économie :

coût faible et proportionnel à vos revenus

C'est la liberté :

vous restez maître du processus de médiation.

SI VOUS TENTIEZ ?